

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 JANVIER 2016

PRESENTS : MMES et MM. GUEMIN. REVERDY. CACHELEUX. JOULIN. FRUH. TOUSSAINT. BADAL. MILLAGE. GUILLERAULT. CHEVALIER-CONCHE. MESTRE (arrivé à 20h30). NOIR.

ABSENTS : Mme GROSJEAN. Mme BRUNET (pouvoir à Mme JOULIN). Mme DOREAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. REVERDY

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation.

Le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter deux questions à l'ordre du jour pour le renouvellement de deux conventions, l'une au sujet de la SEDE pour l'épandage des boues, l'autre concernant l'association RESPIRE pour la mise à disposition d'un local. Le conseil municipal approuve l'ajout de ces questions à l'ordre du jour et donne son accord pour le renouvellement de ces deux conventions.

1 - TRAVAUX:

1 / 1 - STATION D'EPURATION :

Le Maire donne la parole à M. CACHELEUX, chargé du suivi des travaux. Celui-ci indique que des soucis de réglages à la station d'épuration ont nécessité des ajustements avec l'entreprise BP2E. Il n'en demeure pas moins que les analyses sont bonnes, d'après Marc Clément du Service de l'eau du Conseil départemental de la Nièvre.

1 / 2 - ROUTE DE COSNE :

M. CACHELEUX précise que la seconde tranche des travaux de la Route de Cosne , qui comprend entre autres les busages et les trottoirs, vont pouvoir reprendre très bientôt pour l'achèvement total de ce chantier.

1 / 3 - PONT DU CHATEAU :

L'élu informe qu'il a rendez-vous avec l'architecte choisi en commission d'ouverture des plis (Trait Carré Architectes) pour la restauration du pont dormant du Château, dans le but d'évoquer la mise en œuvre des travaux prévus, suite à son devis et son diagnostic.

1 / 4 - CNIFOP :

M. CACHELEUX fait part des travaux de surtoiture en tôle sur les bâtiments du CNIFOP qui doivent être programmés afin de pallier aux problèmes récurrents d'infiltrations. Ce chantier est lancé. Par ailleurs, le système d'alarme qui devait être installé au CNIFOP pour un coût très important n'est finalement pas obligatoire, d'après la commission de sécurité puisque le CNIFOP est un ERP (Etablissement recevant du public) classé en catégorie 5 et non en catégorie 4, classement plus contraignant pour l'établissement. Cependant, il ressort du passage de cette commission la nécessité de changer les fenêtres des chambres par des portes-fenêtres et l'installation de blocs portes.

1 / 6 - RUE STE MARIE :

Le Maire reprend la parole pour évoquer les travaux supplémentaires effectués rue Ste Marie, qui font l'objet d'un avenant de plus de 5%, la plus-value s'élevant à 16 477 € HT pour 39 859 € HT. Il s'agit notamment des bordures de trottoirs qui ont dû être installées, du branchement des canalisations à anticiper pour la future extension de la maison médicale. Il demande l'autorisation au conseil municipal de signer cet avenant.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer l'avenant avec les entreprises DECHERF et AVRE CONSEIL pour les travaux de la Rue Ste Marie.

2 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT:

En raison des travaux réalisés à la station d'épuration et des travaux restant à effectuer sur le réseau d'assainissement, le conseil municipal décide d'augmenter la redevance d'assainissement de 0.20 € par m³ pour l'année 2016 (2.30 € par m³ en 2015).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe la redevance d'assainissement à 2.50€ le m³ d'eau consommé, redevance pour modernisation des réseaux de collecte, fixée à 0,18 € par m³, non comprise.

3 - CANTINE SCOLAIRE- tarif des repas :

Le Maire informe le conseil municipal que le collège, fournisseur des repas de la cantine de l'école élémentaire, a décidé une augmentation de ses tarifs de 0.05€ par repas.

Le Maire propose de répercuter cette hausse sur le tarif actuel du ticket qui est actuellement de 3.45€ et qui passerait à 3.50€ à la prochaine rentrée scolaire.

Il rappelle qu'il convient également d'inclure dans le prix de revient du repas, les frais de personnel (cantine et garderie), de fourniture d'eau et d'électricité ainsi que de chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le prix du repas à 3,50 € pour l'année scolaire 2016/2017 et autorise le Maire à signer la convention afférente avec le Collège et le Conseil départemental.

4 - CAMPING :

Le Maire évoque la dernière saison au camping qui a bénéficié d'une bonne affluence. Les recettes se sont élevées à 9 983 €. Il évoque les différents tarifs du camping et demande s'il est opportun de les augmenter. Le conseil à l'unanimité décide de les conserver.

Mme MILLAGE demande pourquoi la commune ne demande pas de taxe de séjour à ses estivants. La commune s'acquitte de la taxe de séjour à l'année pour le camping. Le Maire propose de vérifier le tarif applicable aux touristes pour le prochain conseil.

5 - MUSEES :

Le Maire évoque les charges et recettes du musée et de la Maison de la Mémoire Potière, qui ne sont pas équilibrées, les dépenses étant largement supérieures aux entrées perçues par la commune. Une discussion s'engage sur le tarif d'entrée, et la pertinence du billet jumelé (à 4 €) qui permet la visite des deux lieux. Il est également constaté que la bonne fréquentation du camping ne bénéficie pas nécessairement au musée. Le conseil décide de garder les mêmes tarifs d'entrée pour cette année.

6 - CONVENTION 2016 CHANTIER D'INSERTION:

Le Maire propose la convention fixant les conditions de mise à disposition des employés du chantier d'insertion du centre social pour effectuer des travaux communaux.

La participation sera établie sur un taux horaire de 34,00 € par salarié et par demi-journée à compter du 1^{er} janvier 2016. Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- accepte les conditions proposées
- donne son accord pour la participation fixée
- autorise le Maire à signer la convention avec le centre social

7 - DIVERS:

7 / 1 : Exposition Houtchang Vahdat:

Le Maire a reçu une demande de Monsieur Houtchang Vahdat qui souhaiterait exposer (du 24 au 28 mars) comme chaque année dans les locaux de l'ancien centre social. Il précise que cet artiste s'acquittait de frais de location pour un montant de 120 € sur quatre jours. Le Maire demande à

son conseil s'il est d'accord pour lui louer ce même local pour la somme de 120 €, qui accepte à l'unanimité.

7 / 2 : Salle de sport :

Le Maire rappelle le problème récurrent de chauffage au gymnase. Suite à l'envol de la consommation de chauffage en 2014-2015, le Maire et M. GUILLERAULT avaient décidé de rendre inaccessibles les thermostats de la salle. Par ailleurs, il précise que depuis une semaine, la chaudière qui était en panne vient tout juste d'être réparée. Néanmoins, il indique qu'il faudra bientôt songer à la changer car elle est très ancienne et fait souvent défaut. Une rencontre est prévue avec la principale du collège, certainement pour évoquer ce problème de chauffage.

Par ailleurs, le Maire précise que, dans d'autres communes, le coût de fonctionnement des salles de sport est mutualisé par le syndicat scolaire (SIVOS), M. REVERDY convient que les communes de résidence des collégiens qui utilisent cet équipement devraient participer aux frais de fonctionnement.

7 / 3 : Don du Sang :

Le Maire a reçu la visite du Président des Donneurs de sang, qui demande la possibilité d'organiser leur congrès annuel au château salle Mazarin le 3 avril, et de se faire offrir le vin d'honneur. Le conseil donne son accord pour la mise à disposition du château et pour offrir le vin d'honneur.

7 / 4 : Arrivée d'un agent administratif :

Le Maire évoque l'arrivée d'Isabelle ESVERTIT pour remplacer momentanément Amandine BOURGEOIS, actuellement en arrêt maladie qui sera suivi de son congé de maternité. Isabelle a effectué un stage à la mairie de Myennes.

M. TOUSSAINT souhaiterait que les secrétaires se présentent lors des appels téléphoniques, pour savoir avec qui l'on s'entretient.

7 / 5: Jardin partagé - association RESPIRE:

Le Maire donne lecture du courrier de l'association RESPIRE qui sollicite la mise à disposition d'une partie de terrain communal afin d'y élaborer un jardin partagé dans un esprit éco-citoyen pour y produire fruits et légumes. Ce projet se ferait avec les habitants adhérents de l'association. Le Maire demande au conseil ce qu'il pense de cette demande et de réfléchir au terrain adapté, pour une parcelle d'environ 1 000 m². Cette parcelle pourrait être une partie du terrain communal situé route de St Vérain. La seule exigence de la commune étant que le terrain ne soit jamais laissé en friche.

Le conseil municipal accepte cette proposition et charge la commission environnement de suivre le projet.

7 / 6: Demande de local - Association ASAPAD:

Le Maire a été contacté par M. Gérard Laurent pour l'ASAPAD, qui cherche un local pour stocker les archives de la structure. En effet, l'association a été dissoute lors de la dernière assemblée générale et reprise sous l'égide de la Mutualité Française Bourguignonne. Le Maire a proposé un local dans l'ancien centre social pour répondre à leur demande. Le conseil municipal approuve.

7 / 7: Arrivée du nouveau gendarme:

Le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau gendarme arrivera à St Amand le 8 février. Avant sa venue, le logement devra faire l'objet de quelques travaux réalisés par les agents techniques de la commune: pose de carrelage, de parquet flottant.

7 / 8 Travaux d'enfouissement de réseaux:

Le Maire a reçu du SIEEEN la demande annuelle de travaux d'enfouissement de réseaux à réaliser dans la commune, il faudra leur répondre avant le 29 avril.

7 / 9: Comportement de l'ancien notaire de St Amand:

Le Maire a reçu la visite de Maître BINI, le nouveau notaire de St Amand, qui déplore que M. LORENTÉ, l'ancien notaire, affiche sur sa porte que l'étude est fermée et que celle la plus proche se trouve à St Fargeau. Un autre souci se pose à Me BINI, qui est dans l'impossibilité de récupérer la ligne téléphonique dont il bénéficiait avant, par le refus de M. LORENTÉ. La commune reçoit de

nombreux appels s'inquiétant de ne pouvoir joindre Me BINI.

7 / 10: Piste d'éducation routière:

Un courrier de l'association de prévention routière a été adressé au Maire pour l'informer qu'une piste mobile d'éducation routière sera animée pour la classe de CM2 le 5 avril prochain. Un élu est cordialement invité ainsi que la presse locale.

7 / 11: Camosine:

L'assemblée générale de la Camosine aura lieu le samedi 13 février à 15h à Cosne. Le Maire demande si un élu est intéressé pour s'y rendre.

7 / 12: Remerciements:

Le Maire lit les différents messages de remerciements ou de vœux envoyés à la commune par des habitants ou des associations:

- Des habitants remercient les élus pour le colis de Noël qui leur a été adressé, et joignent un chèque de 150 € en don pour le CCAS.
- Remerciements reçus d'autres habitants pour la nouvelle rue Ste Marie.
- Remerciements et vœux de M. et Mme Peudepièce pour le colis de Noël.
- Remerciements et vœux de Mme Gaudin pour le colis de Noël.
- Vœux de Ch'eux nous les fêtes.
- Les Restaurants du cœur souhaitent leurs meilleurs vœux.
- Les PolySons remercient le conseil pour la subvention reçue, le prêt des salles durant l'année et adressent leurs bons vœux.

8 - INTERVENTIONS DES ELUS:

Intervention de M. GUILLERAULT

M. GUILLERAULT informe le conseil municipal que les grands panneaux de basket mobiles du gymnase ont été réparés et contrôlés par la SOCOTEC, les tournois peuvent donc reprendre.

Intervention de M. BADAL:

M. BADAL fait part des principales dates festives de l'association Ch'eux nous les fêtes:

- 13 février: concours de belote salle des fêtes
- 5 mars: un repas dansant et soirée cassoulet "le printemps poyaudin"
- 2 avril: loto au gymnase
- 15 mai: course de caisse à savons route de Dampierre
- 16 mai: foire de pentecôte
- 18 juin: fête de la musique
- 13 juillet: bal populaire
- 14 juillet: barbecue géant
- 14 août: vide-grenier - brocante
- 19 novembre: soirée beaujolais au château
- 31 décembre: soirée jour de l'an

Intervention de Mme FRUH:

Mme FRUH demande si les gendarmes paient un loyer. Le Maire répond que la gendarmerie s'acquitte chaque trimestre du loyer pour tous les logements (5) à hauteur de 28 000 €, soit 56 000 € à l'année.

Intervention de M. REVERDY:

M. REVERDY évoque la cession de bois au parc du château, le partage a été réalisé ainsi que l'abattage des gros arbres. Il précise qu'un débusqueur s'avère nécessaire pour l'abattage des plus gros arbres. Le projet suit son cours sous le contrôle du technicien de l'ONF.

M. REVERDY fait part de la proposition de l'association Chemins ouverts d'inaugurer le lavoir de la route des Thus, restauré par Jacques Lacheny et Michel Dumont. L'autre proposition serait de

replanter un arbre en remplacement du grand hêtre pourpre, avec les conseils de l'ONF. M. REVERDY en profite pour remercier l'association pour l'intérêt qu'elle porte à la gestion du parc et des espaces verts et pour son aide précieuse.

Intervention de Mme MILLAGE:

Mme MILLAGE demande si toutes les tables seront disponibles pour le vin d'honneur des Donneurs de sang le 3 avril sachant que l'association Ch'eux nous les fêtes en aurait besoin la veille pour le loto. Le Maire répond qu'elles sont en nombre suffisant.

Intervention de M. REVERDY:

M. REVERDY précise que la numérotation des habitations dans les hameaux est en cours, elle est effectuée par les agents techniques.

Intervention de Mme JOULIN:

Mme JOULIN demande s'il est possible de remblayer les bas côtés de la route de la Croix blanche, en très mauvais état depuis les travaux Route de Cosne, mais le Maire et M. Cacheleux souhaitent attendre l'achèvement de la réfection de la Route de Cosne pour refaire au mieux celle de la Croix blanche.

La séance est levée à 20h55.

Le secrétaire de séance,
Gilles REVERDY